

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 avril 2024 - Délibération n°24-034**

**Objet : Subvention à l'association Centre social**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept mars précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINÈS, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

M. MONNIER donne procuration à M. PLA, P. SILVA donne procuration à W. ALCANIZ, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, D-A. ROUX donne procuration à H. JONQUIERE, D. MARTY donne procuration à D. GUIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

\* \* \*

Rapporteur : Jean-Pierre ROUX, 7<sup>ème</sup> adjoint

Par délibération n°24-004 du 6 février 2024, le conseil municipal a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec le Centre social sur les activités culturelles, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'attribution d'une subvention annuelle à l'association, s'inscrivant dans le cadre de la convention pluriannuelle.

Pour l'exercice budgétaire 2024, il est proposé d'allouer une subvention de 45 000 euros à l'association sur la base du dossier de demande de subvention transmis.

-----  
**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération n°24-004 du 6 février 2024, portant approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement passée avec le Centre social pour les activités culturelles ;

**Considérant** la doctrine d'aide relative aux subventions;

**Considérant** les dossiers de demande de subvention adressés par les associations ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 45 000 pour l'année 2024 à l'association Centre social « Soleil levant ».

**ARTICLE 2.** Cette somme sera inscrite au budget primitif de la commune, au chapitre 65, « autres charges de gestion courante », article 65748.

**ARTICLE 3.** Cette subvention sera inscrite dans le tableau de répartition des subventions 2024 aux associations, annexé au budget primitif 2024.

Convocation : 27 mars 2024  
Affichage ordre du jour : 27 mars 2024  
Présents : 24  
Suffrages exprimés : 29  
Absents : 5  
Publiée le :

**12 AVR. 2024**

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

